

# Une journée nationale contre les violences faites aux femmes

---



654 000 femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles en 2009, près de 20 000 de plus qu'en 2008. Et pour la moitié d'entre elles, ces violences ont eu lieu au sein même de leur foyer, selon les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. L'an passé, 140 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint, selon le ministère de l'intérieur. Soit une femme tuée tous les deux jours et demi.

La lutte contre la violence faite aux femmes a été déclarée "grande cause nationale 2010" par le gouvernement. La loi du 9 juillet 2010, qui accentue les mesures de prévention et de protection des femmes, a institué en France une "journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes", organisée désormais chaque 25 novembre, le même jour que la journée internationale de l'ONU.

Dans le cadre de cette journée, des opérations de sensibilisation sont prévues notamment en milieu scolaire et différentes initiatives sont proposées par des organisations de défense des droits des femmes.

## **"LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP"**

Une campagne d'affichage autour du slogan "Viol, la honte doit changer de camp" a ainsi été lancée mercredi. Une pétition sur le site [www.contreleviol.fr](http://www.contreleviol.fr) (également sur facebook et twitter) réclame notamment plus de moyens financiers pour lutter contre ce fléau et une enquête systématique à la suite des plaintes pour crimes ou délits contre la personne. Selon les associations Osez le féminisme !, Collectif féministe contre le viol et Mix-Cités, quelque 200 femmes sont violées chaque jour, soit 73 000 par an, dans huit cas sur dix par des hommes qu'elles connaissent et rarement condamnés.

Trois spots télévisés ont été réalisés pour supporter la campagne.

Mercredi, le Collectif national pour les droits des femmes a mis en place un comité de vigilance de la loi de juillet 2010. Le comité, qui regroupe des parlementaires, des avocats ou des associations féministes, compte veiller aux modalités d'application de l'ordonnance de protection des femmes victimes de violences, une procédure nouvelle contenue dans la loi.

Selon le décret publié le 5 octobre, désormais, toute femme en situation de danger pourra bénéficier sans délai de mesures de protection indépendamment ou en amont du dépôt de plainte. Ce dispositif d'urgence permettra également l'organisation de la vie quotidienne de la victime (attribution du logement, exercice de l'autorité parentale, contribution aux charges du mariage, autorisation de dissimuler le cas échéant sa résidence).

Dans un communiqué, le Collectif se demande toutefois si les moyens financiers nécessaires à l'application de la loi vont suivre : "Car c'est à une justice quasiment sinistrée que nous avons affaire."

## **"TOUTES EN JUPE"**

L'association Ni putes ni soumises invite, elle, les femmes à une journée "toutes en jupes" comme un symbole à la résistance aux violences à leur encontre. "Mettre une jupe c'est un acte militant, dans le quotidien, sur le lieu de travail, dans la rue, chez soi, car aujourd'hui tous ces espaces sont des espaces de danger pour les femmes", explique la présidente de l'organisation Sihem Habchi, satisfaite de constater le succès de l'opération sur Facebook. Jeudi matin, sur la page "événement" créée spécialement sur le réseau social pour cette journée, plus de 132 000 femmes s'étaient engagées à y participer.

L'association organise jeudi soir, sous le parrainage de l'actrice Isabelle Adjani, une vente aux enchères des jupes de 17 femmes connues, parmi lesquelles Carole Bouquet, Claire Chazal, Sophie Marceau, Audrey Pulvar, Elisabeth Badinter, Amélie Nothomb et Zazie, le produit de la vente étant destiné à louer des appartements-relais pour des femmes victimes de violences, en attendant qu'elle retrouve un toit

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 25.11.2010 à 09h50 • Mis à jour le 25.11.2010 à 10h01